



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **13 mars 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 53'000.00 TTC POUR LA CRÉATION D'UNE CUNETTE SUR L'AXE-VERT ET AMÉNAGEMENTS DE SURFACE ET VERSEMENT DE CHF 492.50 AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES BÂTIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS (FMV)

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui et 1 abstention

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 53'000.00 TTC pour la création d'une cunette sur l'Axe-vert et aménagements de surface et versement de CHF 492.50 au Fonds de mise en valeur des bâtiments et des espaces publics (FMV).
- b) De verser au Fonds de valorisation des bâtiments et des espaces publics (FMV) le montant de CHF 492.50 conformément à son règlement.
- c) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 53'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 6150.760.501 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- d) De financer ces travaux par les fonds propres.
- e) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 6150.760.331 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2028».

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **30 avril 2018**.

Confignon, le 21 mars 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN